

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

# LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorst.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

## Resumons le Probleme Qu'il Faut Resoudre

La solution se présente sous trois formes et il s'agit que la ville adopte celle qui sera dans le plus grand intérêt des contribuables d'aujourd'hui et de demain.

Pour l'information des contribuables de la ville d'Edmundston nous croyons bon de donner aujourd'hui un résumé de la question qui s'agit à l'heure actuelle en rapport avec notre système électrique et qui a été le motif des récentes assemblées du Conseil de ville et de l'Exécutif de la Chambre de Commerce.

La ville possède un système électrique qui fonctionne depuis environ vingt ans. Il consiste en une usine génératrice sur la rivière Verte, une ligne de transmission de douze milles de longueur et un système de distribution rayonnant dans toutes les rues de la ville.

En vertu de pouvoirs obtenus à la Législature provinciale, la ville d'Edmundston a le droit d'exploiter la rivière Verte sur un edistance de 18 milles pour fins de production d'énergie électrique, et le privilège de vendre cette énergie dans tout le comté de Madawaska. Ce droit et ces privilèges, au dire de M. H. G. Acres dont la compétence est hautement reconnue par les plus grandes compagnies d'électricité de l'Amérique du Nord, ont une valeur commerciale d'au moins un demi million de piastres.

Il y a une vingtaine d'années la ville a construit une écluse en bois sur la rivière Verte, ainsi qu'une usine génératrice. Elle y a installé au début une turbine, puis plus tard en a ajouté une autre. Ces deux unités ont une capacité maxima de 700 chevaux-vapeurs, pouvant générer sous des conditions normales 496 forces. En 1928, le facteur de charge étant de 34% (une charge moyenne de 168.64 c. v.), l'usine a développé 1,057,749 kilowatt-heures, y compris les pertes de transmission et transformation.

La vente de l'électricité rapporte à la ville un revenu net assez considérable chaque année; il a atteint en 1928 le montant de \$29,000. Ceci a été possible par le bas coût de production, permettant une marge de profit assez grande. Le présent système de la ville est capitalisé à \$148,340, et à venir jusqu'à ces années dernières, aucune prévision n'avait été faite pour payer cette dette au moyen d'un fonds d'amortissement. On peut dire que pratiquement la ville doit cette somme en entier.

A la demande du Conseil de ville, des ingénieurs-électriciens ont examiné le système municipal et l'ont trouvé dans un état précaire. L'écluse perd beaucoup d'eau; les fondations sur lesquelles reposent l'usine se désagrègent rapidement et la bâtisse elle-même est conséquemment fort endommagée; les turbines donnent présentement leur pleine capacité sous les conditions existantes. Pour ces raisons la ville achète annuellement pendant l'hiver, et ceci depuis sept ou huit ans, de l'électricité de la Cie Fraser pour une somme d'environ \$4,000 par an.

Prenant en considération ces mauvaises conditions, le conseil de ville s'est vu en face d'un problème auquel s'offre trois solutions possibles:

1o—faire immédiatement les réparations les plus urgentes;

2o—ou abandonner l'exploitation municipale et acheter l'électricité d'une compagnie privée;

3o—ou encore remodeler tout le système de production de façon à rencontrer les besoins présents et futurs.

Dans la première alternative, il s'agirait de faire le moins de dépenses tout en continuant l'exploitation, sans prévoir pour l'avenir. Il faudrait étancher et consolider l'écluse actuelle, reconstruire l'usine, faire une écluse de réserve et construire une nouvelle station de distribution dans la ville, afin de diminuer les pertes dans la distribution, lesquelles s'élèvent présentement à 20% du montant d'heures kilowatt qui arrivent au tableau de distribution.

Les ingénieurs à qui la ville a soumis ce projet, ne recommandent pas ces travaux parce qu'ils seraient trop dispendieux pour les résultats qu'ils donneraient. Remettre en bon ordre l'écluse actuelle est, dit-on, une chose longue et onéreuse. Tous ces travaux, d'après les ingénieurs, coûteraient à la ville une centaine de mille piastres. Encore n'aurait-elle qu'un système à production très limitée.

En second lieu vient l'abandon du système municipal avec tous ses droits et privilèges, pour acheter l'énergie électrique d'une façon permanente d'une compagnie privée. La Maine & N. B., Electrical Power Company, faisant affaire tout autour de notre ville, a fait certaines propositions dans ce sens par l'entremise de MM. Brillant et Alline.

La compagnie s'offre à nous fournir l'électricité à des taux qu'elle nous représente très avantageux. Il est très difficile pour quelqu'un qui n'est pas versé dans la science de l'électricité d'apprécier la valeur de ces taux. Cette compagnie a un produit à vendre, et comme dans tout autre genre de commerce, elle le présente d'une façon alléchante.

Pour connaître la valeur des propositions de MM. Brillant et Alline, la ville les a soumises à ses ingénieurs consultants. Elle ne pouvait rien faire de mieux. Lorsqu'on est malade, on va voir un médecin, lorsqu'on a des griefs contre son voisin, on consulte un avocat, lorsqu'on a

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

## LES CONGES SCOLAIRES AUX ETATS-UNIS

Il ne s'agit pas ici des grandes vacances, mais bien des congés survenant au cours de l'année scolaire. Ce sont ces derniers, en effet, qui offrent prise à la critique. Qu'on en juge. Ouvrant un journal local dans une ville où nous résidions aux Etats-Unis, nous y lisions ce passage: "Aujourd'hui est jour de congé à cause de la séance de l'Assemblée des Instituteurs et Institutrices." Mercredi après-midi, les classes seront écourtées à cause de la parade des Pompiers. Vendredi, les élèves de High School seront libres très tôt, par suite du jeu de foot ball entre l'équipe de cette ville et celle de X... Lundi prochain est jour de congé complet, à cause de la Fête de Columbus, laquelle, tombant un dimanche, sera célébrée le jour suivant. Certes voilà une semaine scolaire bien ébréchée, d'autant plus que, naturellement, le samedi, il n'y a pas d'école! Et ce n'est là qu'un exemple pris au hasard. On en est arrivé là, aux Etats-Unis, insensiblement, sans trop savoir comment. En tout cas, le nombre des fêtes légales, ou quasi-légales, a triplé, dans ce pays, en quelque vingt ans. Bien entendu, il est devenu de style de rejeter au lundi toute fête ou célébration qui se confond avec le dimanche; en outre, si un congé tombe le jeudi, dans bien des localités on licencie les élèves jusqu'au lundi, parce qu'il ne semble pas la peine de les faire venir le vendredi, puisque le samedi est de nouveau congé! Au nom de l'hygiène publique, d'autre part, toute forte tempête fournit une excuse pour renvoyer les enfants chez eux—(ou plutôt flâner par les rues)—sinon pour leur donner congé complet. Il va sans dire que, le jour des élections, les écoles ferment; pourquoi, nul n'a jamais pu nous en donner une raison plausible... Les élèves, cela va de soi, sont enchantés de cet ordre de choses; mais les parents sont bien moins satisfaits. Quant aux instituteurs, à l'unanimité, et en dépit du fait qu'ils bénéficient aussi du congé ils se prononcent contre ces pratiques. La raison en est simple: les enfants perdent intérêt aux classes ainsi entrecoupées; et, pendant des jours avant et après ces périodes de demi-travail, leur attention est ailleurs, et la besogne paraît plus lourde et fastidieuse. On est là, chez nos voisins, sur une mauvaise pente: la remontera-t-on?

George Nestler Tricoché.

à discuter d'électricité, on s'informe auprès des ingénieurs. Qu'ont dit les ingénieurs? M. Acres a parlé pendant près de deux heures, à l'assemblée de vendredi dernier, et sa conclusion a été celle-ci: "Je puis difficilement croire qu'une personne pourrait même rêver de se départir des droits et privilèges de la rivière Verte pour accepter les propositions de la compagnie." Au cours de ces remarques il démontra par des chiffres que l'économie que la ville ferait en développant elle-même son électricité à la rivière Verte sous le plan d'amélioration qu'il propose dans un rapport antérieurement soumis, de préférence à acheter l'énergie électrique d'une compagnie privée, serait suffisant pour effacer toute la dette de la ville dans trente ans, non seulement la dette du système électrique, mais celle de tous les autres services municipaux, laquelle s'élève à environ \$700,000.

Enfin la troisième solution, c'est la mise en valeur de la rivière Verte par les développements que M. Acres propose dans son rapport: construction d'une écluse neuve en ciment pour remplacer la vieille en bois; construction d'une usine neuve et installation d'une turbine nouvelle; construction d'une écluse de réserve au premier lac, également en ciment; construction d'une sous-station de distribution dans la ville; addition de certaines machines plus modernes. Tout cela coûterait \$289,000.

La ville aurait un système électrique pratiquement neuf, qui se paierait par lui-même dans une période de trente ans, laissant en plus une marge de profits nets qui augmenterait avec la consommation. Ce développement rencontrerait, non seulement la demande actuelle d'électricité pour fins domestiques, mais encore l'augmentation normale pour plusieurs années à venir. C'est là, non notre opinion personnelle, mais la teneur du rapport Acres confirmée par ses explications, à l'assemblée de vendredi dernier.

Voilà brièvement les trois solutions qui s'offrent au problème qui nous intéresse à l'heure actuelle. Notre système électrique est malade, nous avons trois remèdes à lui offrir; quel est le meilleur?

Comme le disait très bien un citoyen de la ville, à l'assemblée de vendredi dernier, tous les contribuables ne sont pas en mesure de bien comprendre toute la portée de ce problème. Il appartient à la classe instruite, aux hommes d'affaires, d'éclairer leurs concitoyens et de donner à l'administration des affaires publiques les directions les plus sages.

Nous avons confiance que c'est de cette façon que se règlera cette importante question. La Chambre de Commerce se réunira bientôt et passera en revue les recommandations des ingénieurs et les propositions de la compagnie. Elle fera ensuite ses recommandations au Conseil de ville qui est chargé de la conduite des affaires publiques dans le plus grand intérêt des contribuables.

Gaspard BOUCHER.

## A LA MEMOIRE DE SIR WILFRID LAURIER

Ottawa, 18.—Un grand nombre de personnes en vue dans les cercles libéraux politiques se réunirent hier autour de la statue de Sir Wilfrid Laurier, érigée sur la colline du Parlement, afin d'honorer la mémoire du grand homme d'Etat, à l'occasion du dixième

anniversaire de sa mort. Exactement 7 minutes avant que l'horloge du Parlement ne sonne 3 h., une minute de silence fut observé pour honorer le moment précis auquel Sir Wilfrid Laurier expira.

BONBONS & CHOCOLATS à la PHARMACIE BREAU

## LETTRE PASTORALE

Patrice-Alexandre

Par la Grâce de Dieu et la Faveur du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Chatham. Au Clergé, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles du Diocèse, Salut et Bénédiction dans le Seigneur.

Nos Très-Chers Frères: Notre dernière lettre pastorale vous a rappelé la doctrine sur le mariage chrétien; c'est un contrat établi par Dieu Lui-même pour unir indissolublement l'homme et la femme, et plus tard élevé par N. S. J. C. à la dignité d'un sacrement de la Sainte-Eglise.

Cette alliance ainsi sanctifiée par la grâce du sacrement devient le fondement de la famille chrétienne. Elle rend les époux capables de remplir les devoirs que ce nouvel état leur impose et les met à même de bien s'acquiescer de leurs obligations de père et de mère de famille.

La famille chrétienne se compose de trois éléments, le père, la mère et les enfants. Cet ordre est voulu de Dieu qui, après avoir établi le mariage, bénit l'homme et la femme et leur dit: "Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre". La famille est donc un berceau où l'humanité trouve à se renouveler et à se développer. Elle fournit aux nations les populations dont elle se compose et ainsi elle fait leur force et leur grandeur. Elle est plus que cela: elle est un sanctuaire où naissent et se forment les fidèles de l'Eglise, une école où se recrutent les élus du ciel.

C'est là la fin ultime et dernière de la famille; c'est là la mission de la famille chrétienne. L'homme, nous dit le catéchisme, a été créé pour connaître, aimer et servir Dieu afin de retourner à lui. Et c'est dans la famille qu'il doit apprendre à connaître sa fin et à faire les premiers pas qui y conduisent.

Cette fin sublime, la famille chrétienne l'atteint par la somme des droits et des devoirs qui incombent aux éléments qui la composent: les droits et les devoirs réciproques des époux; les droits et les devoirs des parents vis-à-vis des enfants et de ceux-ci à l'égard de leurs parents.

Pour bien comprendre les devoirs réciproques des époux, il faut le demander à Dieu. "Il n'est pas bon, nous dit-il, que l'homme demeure seul; faisons-lui un aide", et c'est là le premier devoir de l'homme et de la femme, celui de se secourir l'un l'autre ou de s'en traider.

Ce secours demande tout d'abord le support mutuel des défauts. Personne, en effet, est sans défauts puisque la perfection n'est point de ce monde. Chacun, d'ailleurs, a les siens; et ceux de l'un bien souvent ne sont pas ceux de l'autre. C'est la raison peut-être qui rend si difficile aux époux l'accord en tout. Tout naturellement l'homme est égoïste; il est porté à avoir une assez haute opinion de lui-même, de ses qualités, de sa profession ou au moins de sa supériorité sur les autres. De la naissent ces heurts, ces petites haines et ces querelles que l'on trouve dans les familles mal assorties.

Pour remédier à ces inconvénients, il faut un grand esprit surnaturel fondé sur la grâce du sacrement de mariage. Celui-ci en effet, donne aux époux une grâce particulière d'amour réciproque—un amour non pas seulement naturel et fondé sur les qualités plus ou moins réelles et souvent éphémères des personnes qui s'unissent pour la vie; mais un amour plus vrai et plus durable fondé, lui, sur la loi de Dieu. "Ils seront deux dans une même chair".

Les difficultés et les misères familiales sont encore aggravées par la pauvreté quelquefois et par les souffrances toujours. Les souffrances sans doute sont communes à tous et personne ne peut s'y soustraire puisque "la vie de l'homme est un combat sur la terre"; mais il y en a de spéciales aux familles et celles-ci sont physiques ou morales. C'est la maladie, c'est la mort; ce sont les excès d'un mari ivrogne, ou négligent de ses devoirs familiaux; c'est une femme trop dépendante, peu soucieuse des soins à donner à son ménage. Ce sont les mille et une choses que connaissent beaucoup de personnes qui vivent dans les familles mal organisées et mal conduites. Pour supporter tout cela, il faut une grande patience et une charité que seul peut apporter le secours mutuel chrétien.

Ce secours lui-même est favorisé par le respect que se doivent mutuellement les époux. Si l'homme est le chef de la famille, il ne doit pas en être le tyran. Les auteurs qui ont écrit sur la situation relative de l'homme et de la femme ont soin de se rappeler que Dieu en créant la première femme l'a tirée d'une des côtes de l'homme: c'est-à-dire de la région de son cœur pour nous faire entendre, que la femme, si elle doit la soumission à son mari, a droit tout de même à son respect et à son amour. D'un autre côté, l'obéissance que l'épouse doit à son époux est faite surtout de respect et d'amour.

Cette doctrine, nous la trouvons exposée par l'Apôtre Saint-Paul, (Eph., V, 25, 28, 33; Col. III, 19.) "Maria, dit-il aux fidèles d'Ephèse, aimez votre femme comme le Christ a aimé l'Eglise, jusqu'à se livrer, i. e. (à se sacrifier) lui-même pour elle." "Que les femmes, ajoute-t-il, soient soumises à leurs maris, parce que le mari est le chef de la femme comme le Christ est le chef de l'Eglise."

Et les commentateurs de ce passage font cette réflexion: "Si ces vérités étaient toujours bien comprises et pratiquées par les époux, la paix, l'union et la sanctification mutuelle en serait la précieuse conséquence." La sanctification mutuelle est, en effet, l'une des obligations du mariage. Tout chrétien doit être pour son frère non pas un sujet de scandale; mais bien plutôt un exemple de sanctification; c'est le degré le plus infime de l'apostolat pour le bien que tout chrétien est tenu d'exercer. Et s'il en est ainsi pour tous les chrétiens, à plus forte raison pour les époux: ils doivent s'édifier l'un l'autre et se porter à la vertu qui convient à leur état. Ils doivent avoir l'un pour l'autre le respect, la patience, la charité nécessaires, absolument nécessaires et bonheur des foyers.

Tout ceci est évident quand on comprend la doctrine de St-Paul qui compare l'union matrimoniale à l'union de NS. J.-C. avec son Eglise. Peut-on concevoir un mariage plus saint (suite à la page 6)